

# ASSEMBLÉE NATIONALE

28 mai 2021

---

BIOÉTHIQUE - (N° 3833)

Tombé

## AMENDEMENT

N° 916

présenté par  
Mme Ménard

-----

### ARTICLE 3

À l'alinéa 34, après le mot :

« don »,

insérer les mots :

« ou de leur consentement à l'accueil de leurs embryons ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

La loi ne prévoit pas le don d'embryon mais l'accueil de celui-ci : il convient donc d'adopter le vocabulaire adéquat.